

Je suis un employé

Je reviens de voyage et suis en isolement volontaire

- Vous pourriez être admissible au [PATT COVID-19](#) (QC)
- OU vous pourriez être admissible à la [Prestation canadienne d'urgence](#) (CAN)

J'ai des symptômes

- Vous pourriez être admissible à l'Assurance emploi (CAN)
- OU vous pourriez être admissible au [PATT COVID-19](#) (QC)
- OU vous pourriez être admissible à la [Prestation canadienne d'urgence](#) (CAN)

J'ai dû m'absenter pour prendre soin d'un proche atteint de la COVID-19

- Vous pourriez être admissible à la [Prestation canadienne d'urgence](#) (CAN)

Je n'ai plus de revenu parce que je dois prendre soin ou superviser mes enfants

- Vous pourriez être admissible à la [Prestation canadienne d'urgence](#) (CAN)

J'ai été mis à pied / J'ai été mis à pied temporairement

- Vous pourriez être admissible à l'Assurance emploi (CAN)
- OU vous pourriez être admissible à la [Prestation canadienne d'urgence](#) (CAN)

J'ai le coronavirus / Je suis en quarantaine

- Vous pourriez être admissible à l'Assurance emploi (CAN)
- OU vous pourriez être admissible au [PATT COVID-19](#) (QC)
- OU vous pourriez être admissible à la [Prestation canadienne d'urgence](#) (CAN)

Je suis un travailleur autonome

Je reviens de voyage et suis en isolement volontaire

- Vous pourriez être admissible au [PATT COVID-19](#) (QC)
- OU vous pourriez être admissible à la [Prestation canadienne d'urgence](#) (CAN)

J'ai des symptômes

- Vous pourriez être admissible au [PATT COVID-19](#) (QC)
- OU vous pourriez être admissible à la [Prestation canadienne d'urgence](#) (CAN)

J'ai dû m'absenter pour prendre soin d'un proche atteint de la COVID-19

- Vous pourriez être admissible à la [Prestation canadienne d'urgence](#) (CAN)

Je n'ai plus de revenu parce que je dois prendre soin ou superviser mes enfants

- Vous pourriez être admissible à la [Prestation canadienne d'urgence](#) (CAN)

Je ne reçois plus de contrats et je suis au chômage

- Vous pourriez être admissible à la [Prestation canadienne d'urgence](#) (CAN)

J'ai le coronavirus / Je suis en quarantaine

- Vous pourriez être admissible au [PATT COVID-19](#) (QC)
- OU vous pourriez être admissible à la [Prestation canadienne d'urgence](#) (CAN)

J'ai un problème de liquidité

- Vous pouvez reporter tous les paiements de TVQ/TPS et droits de douane au 30 juin 2020

Je suis un employeur

J'ai dû réduire les heures de travail

- Vous pourriez être admissible au [programme Travail partagé de l'assurance-emploi](#) (CAN)

J'ai un problème de liquidité

- Vous pourriez être admissible à la [subvention salariale temporaire de 75 %](#) (CAN)
- Vous pourriez être admissible au [Programme de garantie et de prêts pour les petites et moyennes entreprises](#) financés par la BDC et EDC (CAN)
- Vous pourriez être admissible au [Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes](#) qui offre des prêts sans intérêt garantis et financés par le gouvernement (CAN)

- Vous pouvez reporter jusqu'au-delà du 31 août 2020 le paiement des montants de l'impôt sur le revenu qui deviennent exigibles du 18 mars 2020 à septembre 2020 (QC et CAN)

- Vous pouvez reporter tous les paiements de TVQ/TPS et droits de douane au 30 juin 2020 (QC et CAN)

- Vous pourriez être admissible au [Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises](#) (QC)
- Vous pourriez être admissible au programme [Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises](#) (QC)
- Vous pourriez être admissible à l'[Aide complémentaire d'urgence](#) de la ville de Montréal (MTL)
- Certaines municipalités ont introduit des mesures d'assouplissement en matière de taxes foncières
- Des grandes banques canadiennes ont annoncé des reports des paiements d'hypothèque et la possibilité d'un allègement sur d'autres produits de crédit
- Agriculture et à l'agroalimentaire : voir les mesures de [Financement agricole Canada](#) et de la [Financière agricole du Québec](#).

• **Gouvernement du Québec** : 1 844 474-6367

• **Ville de Montréal** : 514 394-1793

NOUVELLE
VERSION DU 3 AVRIL

Dernière mise à jour : 3 avril 2020, 10 h
Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.